



Nantes, le 02/09/2025

Mme/M. le Maire
Hôtel de Ville
61 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE

OBJET : Identifiant d'accès au site de demande de casier judiciaire – bulletin n°2

Organisme/Service concerné : MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE

J'ai l'honneur de vous informer que le Casier judiciaire national a récemment modernisé son service de demande de bulletin n°2. Ce service, auquel vous êtes autorisé à accéder conformément aux dispositions des articles 776 et R.79 du code de procédure pénale est désormais accessible via ce nouveau site internet : www.cjnb2plus.justice.gouv.fr

L'ouverture de ce nouveau site a pour principaux objectifs le renforcement de la sécurité des échanges et la mise à disposition dématérialisée de tous les bulletins, y compris positifs, évitant ainsi les envois par courrier.

Deux changements importants ont été introduits dans ce but :

- le responsable du service doit désigner un administrateur responsable de la gestion des accès au site. Cet administrateur veillera à ouvrir cet accès **uniquement aux agents habilités par votre service à effectuer ces demandes**, et à les retirer en cas de départ de l'agent de la structure ou de retrait de l'habilitation ;
- chaque utilisateur se connectera au moyen d'un compte individuel et s'authentifiera par ProConnect.

Lors de sa première connexion, l'administrateur désigné devra renseigner les codes ci-dessous, à usage unique, avant la date limite du 17/10/2025. En outre, il sera informé de la portée de son rôle et ses obligations au moyen d'une notice consultable sur le site B2+.

L'identifiant : 16024MAIRI

Le code habilitation : irEUR33ZGcig

Enfin, nous vous informons que toute habilitation détenue sur le site webb2 sera désactivée dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi du présent courrier.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons à votre entière disposition pour toute information, par l'intermédiaire de notre messagerie électronique : cjn2@justice.gouv.fr



Mode opératoire 1^{ère} connexion au site B2+

Vous venez de recevoir les identifiants pour accéder au nouveau site de demande de bulletin n°2 du Casier judiciaire national.

Etape 1 : Choix de l'administrateur

Désignez un agent de votre service qui deviendra administrateur principal sur le site B2+. Il sera chargé d'habiliter :

- tous les demandeurs de bulletins n°2
- d'autres administrateurs qui pourront ouvrir des droits à d'autres agents

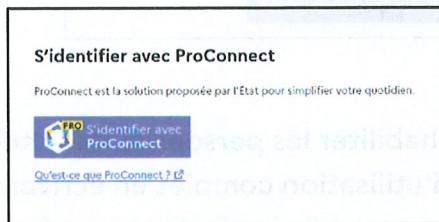
Nb : il est recommandé d'avoir plusieurs administrateurs par organisation pour faciliter la gestion des droits demandeurs et administrateurs.

Etape 2 : Accès au B2+

L'administrateur principal se rend sur le site internet de demande de bulletin n°2 : www.cjnb2plus.justice.gouv.fr. A noter que B2+ est compatible sur les navigateurs **Edge, Chrome, Firefox, Opera, Safari (versions à jour)**.

Etape 3 : Authentification

L'administrateur principal s'authentifie via le fournisseur d'identité ProConnect qui garantit un accès simplifié et sécurisé. Cette authentification est accessible sur la première page de B2+.



Après avoir cliqué sur [S'identifier avec ProConnect], le système demande de renseigner l'adresse email professionnelle et le mot de passe de l'agent du compte ProConnect.

Si le système ne connaît pas encore le compte ProConnect de l'administrateur principal, il demandera de renseigner le SIRET de l'organisation de rattachement. Si vous ne connaissez pas cette information, vous pouvez la retrouver dans [l'Annuaire des Entreprises](#). Un email automatique sera transmis afin de valider l'inscription à ProConnect.

Etape 4 : Renseignement du code habilitation

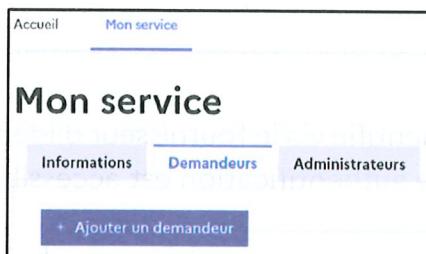
Une fois authentifié, l'administrateur principal renseigne le code habilitation indiqué dans la lettre adjointe à ce document. Attention, le code n'est utilisable qu'une seule fois.

The image shows two screenshots of a web application. The left screenshot is titled 'Selection du service' and shows a dropdown menu 'Service *' with 'Sélectionner un service' and a button 'J'ai reçu un code habilitation'. The right screenshot is titled 'Saisie du code habilitation' and shows a field 'Code habilitation *' with a placeholder 'Description du champs'. A red arrow points from the 'J'ai reçu un code habilitation' button to the 'Code habilitation *' field.

Etape 5 : Accès au B2+

L'administrateur principal peut désormais habiliter les personnes de son organisme au site B2+. Il peut les habiliter en tant que :

- Demandeurs : Mon service > onglet Demandeurs > [Ajouter un demandeur]
- Administrateurs : Mon service > onglet Administrateurs > [Ajouter un administrateur]



Pour en savoir plus sur comment habiliter les personnes de votre organisme, vous pouvez obtenir un manuel d'utilisation complet en écrivant à l'adresse deploiement-b2.cjn@justice.gouv.fr.